

NOU[S]VELLES



© Tom Trabosco

DOSSIER**L'ACCESSIBILITÉ EN JEU (3-7)****ACTUALITÉ****CAMPAGNE DE MARS 2020 (2)**

(ÉDITO) ACCÈS À L'INFORMATION ET AUX PRESTATIONS SOCIALES : UN DROIT LÉGITIME !

Aujourd'hui, nombre de personnes confrontées à un coup dur de la vie ne viennent chercher de l'aide qu'en dernier recours. Par méconnaissance, par honte, par peur. Très souvent, la situation sociale et économique est alors telle qu'il est difficile de remonter la pente.

Pourtant, les aides existent. Les régimes sociaux sont nombreux même s'ils ne sont pas parfaits et pas toujours complets. Or, les CSP le constatent tous les jours dans leur pratique, les personnes qui en ont besoin n'arrivent pas toujours à y accéder. Nos consultations sociales débordent de personnes dans le désarroi, enfoncées dans leurs difficultés, le plus souvent déjà étouffées par des dettes.

Que se passe-t-il ? Est-on passé à côté de l'essentiel ? Celui de construire un État social dont l'objectif premier est d'offrir à sa

population un dispositif d'aides ouvert, transparent et équitable. Et surtout, un dispositif que l'on se sent légitimé à solliciter. On touche là au cœur de la problématique. Les articles et les exemples que vous pouvez lire dans ce numéro des « Nouvelles » donnent un éclairage édifiant de la situation : une complexification et une spécialisation des régimes sociaux, des conditions d'accès qui se sont durcies, un manque de coordination, des ressources limitées qui n'offrent plus l'espace d'accueil et d'écoute pourtant indispensable.

Le défi aujourd'hui commun à tous les cantons, quelles que soient leurs particularités, c'est de revenir à ce qui constitue le fondement d'un État social fort : redonner du pouvoir aux personnes concernées. L'accès aux prestations et à l'information sociale est un droit.

À ce titre, ils devraient non seulement être visibles de toutes et tous, mais être aux mains de tout un chacun. Cela signifie que nous devrions toutes et tous pouvoir maîtriser notre statut d'ayant droit et le faire valoir lorsque la situation le nécessite.

Organiser et harmoniser l'information, renforcer la cohérence entre les régimes sociaux, simplifier l'entrée dans le dispositif, sont toutes des pistes à explorer et qui touchent différents niveaux d'intervention. L'articulation entre les prestataires publics et privés est aussi un enjeu. Dans un climat où le discours sur les abus exacerbe le sentiment de culpabilité, il est important de proposer des lieux neutres et non stigmatisants, où les personnes peuvent se sentir libres de venir chercher de l'information et du conseil, sans jugement et sans honte.

« Personne n'est à l'abri » est le slogan de notre campagne 2020. Nous sommes toutes et tous concernés et pourrions une fois dans notre vie avoir besoin d'un appui plus ou moins durable. Les CSP apportent une aide sans distinction aucune et luttent pour garder des espaces d'accueil et d'écoute généralistes. Notre action est possible grâce à votre soutien. Nous vous remercions de votre confiance et fidélité.

**Bastien Joerchel Anhorn,
Pierre Ammann,
Alain Bolle et Pierre Borer**

(ACTUALITÉ) UNE CAMPAGNE 2020 (AUSSI) PLUS ACCESSIBLE !

La campagne de communication des quatre CSP rassemble largement cette année. Elle vise à toucher un public nombreux pour rappeler l'aide que nous apportons et susciter un élan de solidarité à travers la Suisse romande.

Le thème de l'accessibilité aux prestations sociales contient une dimension de communication évidente. La visibilité des aides possibles pour le public (qu'existe-t-il ?) et sa compréhension facilitée (qui a droit à quoi ?) sont au cœur de la thématique 2020. Il faut utiliser les bons canaux, ceux les plus susceptibles de toucher la personne en difficulté, au bon moment, c'est-à-dire avant qu'il ne soit trop tard, avec un message simple et direct.

Si le bouche-à-oreille permet en partie de faire connaître nos prestations auprès de nos bénéficiaires, une campagne publique s'impose pour mettre en lumière une réalité parfois méconnue : celle d'une précarité qui est malheureusement en augmentation en Suisse romande. Les CSP agissent pour que chaque personne puisse avoir accès à l'aide à laquelle elle a droit.

LA CAMPAGNE DES 4 CSP

Notre traditionnelle campagne de mars reprend quatre visuels connus et reconnus par le public. Ils sont autant d'histoires représentatives de celles que nos travailleuses et travailleurs sociaux rencontrent au quotidien.

Chacun pourra s'identifier ou identifier un membre de sa famille, un ami ou une connaissance à travers des narratifs qui se lisent comme une cascade de péripéties de la vie. Le slogan de cette année, « Personne n'est à l'abri », vise à désigmatiser les personnes qui vivent dans la précarité : elles n'ont pas à rougir d'une situation à laquelle chacun pourrait être confronté.

Ces visuels se déclineront à travers différents canaux : affiches dans les rues et dans les transports

publics des principales villes de Suisse romande, spots au cinéma, vidéos sur Youtube, bannières web. Cette année encore, les CSP investissent largement la toile et les réseaux sociaux.

La conférence de presse du 19 mars à Lausanne est l'occasion de transmettre un message fort à l'opinion publique et aux autorités politiques. Elle offre des pistes de solutions à explorer.

En attendant, parlez-en autour de vous ! Notre action est avant tout possible grâce à votre soutien et votre mobilisation.

Nour El Mesbahi



(DOSSIER) GUICHET SOCIAL UNIQUE : RÊVE OU RÉALITÉ ?

Hydre administrative ou patchwork géant: les images ne manquent pas pour décrire le dispositif social existant dans les cantons. Un peu partout, des efforts sont faits pour améliorer le service aux usagers. Qu'en est-il dans les régions où opèrent les CSP?

L'administration est le propre de l'homme. Et chacun est susceptible, tôt ou tard, d'être confronté à une problématique sociale, que ce soit suite à un licenciement, une séparation, une naissance ou tout autre événement de la vie. Mais où trouver de l'information, du conseil, une aide administrative ?

« TOC TOC » À UNE SEULE PORTE

Chaque canton organise différemment l'accès aux prestations sociales. Cité en exemple, Fribourg créait en 2011 « Fribourg pour tous », un guichet d'information et de conseil universel, qui se décline aussi bien avec un lieu d'accueil et une permanence téléphonique, que sous forme virtuelle, avec la mise à disposition d'une adresse mail et d'un site web. La description du service, telle qu'elle figure sur ce dernier, fait rêver : « Des informations générales gratuites et sans rendez-vous. Une écoute anonyme et confidentielle. Des explications dans les démarches administratives. Une aide personnalisée en fonction des besoins de la personne. Une orientation vers les services spécialisés. »

Tous les cantons romands ne peuvent pas se prévaloir d'une telle organisation. Neuchâtel s'en approche avec ses sept « Guichets sociaux régionaux » créés à l'initiative des communes et du Service d'action sociale du canton. « L'avantage de ce dispositif, souligne Isabelle Baume, directrice adjointe du CSP Neuchâtel, est de proposer une seule porte d'entrée pour l'accès à plusieurs types de prestations. Le même protocole est appliqué à chaque personne, ce qui garantit une égalité de traitement. »



© shutterstock

Ici, un seul formulaire est saisi pour l'ensemble du ménage, puis transmis aux services concernés, dans un ordre dont la logique est d'explorer toutes les solutions avant de recourir à l'aide sociale proprement dite.

« Il reste cependant des écueils », relève Isabelle Baume. « Le guichet unique ne change rien aux normes admises, qui demeurent sévères pour accéder aux prestations existantes. Et l'information sur les droits est tributaire de la déclaration d'impôts. Or, les personnes qui ont des difficultés négligent souvent de la remplir – justement parce qu'elles sont prises par leurs difficultés. »

DES EFFETS RICOCHETS

Information, conseil, traitement du dossier: ces trois niveaux d'intervention sont subtils, mais ô combien essentiels à distinguer lorsqu'il s'agit de savoir par quel bout prendre un problème.

Dans le cas genevois, les Centres d'action sociale de l'Hospice général proposent un service de proximité. « Les CAS accueillent les personnes qui ont droit à une prestation en lien avec la mission. La loi mentionne que cette institution doit dispenser de l'information sociale. Mais les réponses données ne ré-

pondent pas toujours aux besoins des personnes qui la sollicitent », nuance Alain Bolle, directeur du CSP Genève.

Aussi appelle-t-il de ses vœux un vrai changement de paradigme : « Genève empile les prestations sociales pour lesquelles il faut remplir une multitude de formulaires. De là, entre autres, les effets ricochets entre des services dont les professionnels sont parfois plus des techniciens administratifs que des conseillers. Tout cela participe du phénomène du non-recours aux prestations. L'intérêt du guichet d'accueil unique tient dans la possibilité de saisir une seule fois les données, mais aussi d'apporter au bénéficiaire un accompagnement par des professionnels dont l'expertise métier est élevée. Des changements sont perceptibles aujourd'hui dans l'organisation de l'accueil des personnes au sein des CAS. Mais il reste encore du chemin à parcourir pour que les personnes bénéficient d'un accueil complet. »

MARGE DE PROGRESSION

Qu'en est-il dans le grand canton voisin ? « L'information n'est pas organisée de manière coordonnée. Il n'est pas aisé de trouver les informations recherchées sur les sites web publics et privés qui coexistent.

Les Centres sociaux régionaux, faute de temps, ont tendance à se focaliser sur leur mission principale, à savoir délivrer des prestations financières », déplore Caroline Regamey, chargée de politique et d'action sociales au CSP Vaud. Pour le reste, les personnes sont régulièrement aiguillées vers... le CSP notamment !

Le Canton, poursuit-elle, reconnaît une marge de progression. Quelles que soient la forme et les modalités choisies, il est urgent de réunir les acteurs aussi bien publics que privés pour organiser l'information de manière cohérente et offrir des portes d'entrée coordonnées. « C'est le seul moyen d'éviter le ping-pong que subissent certaines personnes. »

Rien de très abouti non plus, enfin, dans d'autres parties de la Suisse romande. À Bienne et à Berne ont été lancées début 2019 des Antennes d'intégration pour une population de migrants. C'est un modèle dont on peut s'inspirer, estime Flore Beuret, assistante sociale au CSP Berne-Jura. « L'important est de proposer un contact de proximité, pour des populations ciblées, sans ajouter une étape administrative supplémentaire. »



(DOSSIER) LA « DIVERSITÉ SAUVAGE » DE LA PROTECTION SOCIALE

Loin d'être agencés en système, les dispositifs sociaux en Suisse, rappelle le professeur Jean-Pierre Tabin, représentent une accumulation de mesures historiquement hétéroclites. Les efforts pour éclairer cet ensemble et en améliorer l'accès sont encore rudimentaires. D'où le projet développé par une équipe de recherche de la Haute école de gestion Arc et de la Haute école de travail social et de la santé Lausanne, « Jestime.ch ».

Jean-Pierre Tabin, en quoi est-ce important selon vous d'accéder à l'information sociale ?

On dénombre en Suisse des dizaines de dispositifs sociaux qui ciblent des problèmes spécifiques. Chaque canton a ses propres prestations. Souvent présentée à tort comme un « système », la protection sociale est un empilement de dispositifs hétéroclites développés à différentes époques pour des groupes variés de la population. Ceux-ci sont tantôt définis par leur rapport à l'emploi – comme les salari.és –, tantôt par leur âge, comme les enfants et les personnes âgées, ou par leur statut matrimonial comme les veufs et les veuves, ou encore par leur atteinte à la santé comme les personnes malades, accidentées ou invalides, souvent par une combinaison de ces différents attributs. En 1985, le Conseil fédéral parlait de la « diversité sauvage » de la protection sociale. En plus de sa complexité, cette dernière est en constante révision, sur le plan fédéral et dans les cantons.

La communication des gouvernements sur les droits sociaux se développe, mais reste rudimentaire. Vu l'opacité régnante, il est difficile de connaître ses droits sociaux, davantage encore si l'on n'est pas familier avec l'administration. D'où l'importance de l'information sociale.

Quelle est la part du non-recours ?

Le non-recours aux prestations de l'État social concerne, selon les années, les dispositifs et les pays étudiés, entre 19 % et 70 % des destinataires. Nous n'avons pas de données précises pour la Suisse, mais les derniers chiffres publiés dans le canton de Berne montrent que plus d'un quart des ayants droit de l'aide sociale ne la touche pas. Les raisons du non-recours sont multiples et découlent aussi bien du caractère stigmatisant de certaines prestations que d'exigences administratives rebutantes ou dissuasives. La recherche a montré que la mauvaise connaissance des dispositifs est l'une des raisons du non-recours.

Est-ce pour ces raisons que vous avez imaginé le projet Jestime.ch, que vous menez actuellement en Suisse latine ?

Le non-recours questionne l'effectivité et la pertinence de l'offre publique. C'est une injustice en raison de l'inégalité créée entre personnes faisant valoir leurs droits et les autres. Notre projet, développé par une équipe de la HES-SO composée de spécialistes de l'informatique décisionnelle et des politiques sociales, permettra une meilleure information sociale. C'est un calculateur en ligne qui donnera dès l'automne 2020 la possibilité au public de Suisse romande d'évaluer de manière anonyme l'ensemble de ses droits sociaux sous condition de ressources. En introduisant un minimum d'informations, les personnes seront orientées vers les prestations dont elles pourraient bénéficier.

En quoi ce projet est-il complémentaire au conseil social généraliste ?

Jestime.ch va fournir aux personnes des adresses de conseil, notam-



(+) L'INVITÉ

Chercheur et enseignant à la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HES-SO), Jean-Pierre Tabin est un spécialiste de la politique sociale. Dans le cadre des nombreux projets qu'il mène sur différentes questions sociales, il travaille notamment sur les questions de non-recours et d'accessibilité, dans lesquelles s'inscrit le projet Jestime.ch. Il a travaillé pendant dix ans au CSP Vaud et vient de mettre en ligne un jeu pour lutter contre les clichés anti-Roms : www.buzanglo.org. Son dernier ouvrage, co-édité avec M. Piecek, I. Probst et C. Perrin, s'intitule « *Repenser la normalité, perspectives critiques sur le handicap* » (éd. Le Bord de l'eau).

ment celles de nos partenaires, les CSP, Caritas, Pro Senectute et Pro Infirmis. Ce calculateur pourra être utilisé dans le cadre du conseil social pour aider les personnes à mieux s'orienter dans leurs droits et à les comprendre. Il ne remplace pas le travail indispensable de conseil social ; c'est un outil d'appoint.

Le projet est financé par une fondation. Comment les autorités l'ont-elles accueilli ?

Les autorités romandes ont jusqu'ici accueilli froidement l'idée de ce calculateur destiné à estimer ses droits sociaux. Nous espérons qu'une fois finalisé, jestime.ch saura les convaincre.

Propos recueillis par
Caroline Regamey

(DOSSIER) LES VERTUS DE L'ACTION SOCIALE GÉNÉRALISTE

Qu'est-ce que l'action sociale généraliste et en quoi est-elle indispensable? Chargée de politique et action sociales du CSP Vaud, Caroline Regamey en évoque ici les enjeux, dans un contexte de complexification croissante du champ social.

Les CSP constatent un important besoin d'information et de conseil social. Trop de personnes peinent à connaître et à comprendre les solutions qui existent, et à demander les aides auxquelles elles ont droit. Beaucoup rencontrent des difficultés à s'orienter, à rapporter des informations générales à leur propre situation, à comprendre le langage administratif, à s'identifier comme ayant droit...

Le conseil social généraliste constitue en quelque sorte la pierre angulaire de l'action sociale. Il est en effet le point de départ de l'information, du diagnostic, du conseil et de l'orientation. Il a des fonctions d'explication et de traduction du langage administratif, de facilitation, d'accompagnement et même de prévention.

UN SYSTÈME TECHNOCRATIQUE

Car il faut reconnaître que le contexte a évolué et que le dispositif social s'est largement com-

plexifié. De nombreux critères sont appliqués à l'entrée des services. Ces critères, qui se sont multipliés au cours des années, reflètent le resserrement des conditions d'accès aux droits sociaux et le ciblage des problèmes.

Cette évolution ne fait que donner davantage d'importance à l'information et au conseil généralistes, d'autant plus utiles que le dispositif est devenu plus complexe et bien plus technique qu'auparavant, ce qui bien entendu en affecte la lisibilité et la compréhension.

MACHINE À ENGENDRER DE L'EXCLUSION?

Que ce soit dans le secteur public ou privé, on constate que le périmètre d'action des services se précise de plus en plus. La spécialisation gagne du terrain, en lien avec le développement des dispositifs sociaux, et s'accompagne d'une segmentation de l'action qui est souvent contraire aux besoins des usagers et usagères.

La surcharge que rencontrent de nombreux services et le manque de ressources constituent des freins supplémentaires. Résultat : les personnes sont renvoyées d'un service à un autre, et le malheureux ping-pong qui en découle comporte un aspect décourageant, voire dissuasif.

Toute cette complexité engendre de nouvelles exclusions, alors même que l'on sait que les personnes en difficulté tardent à faire appel à des prestations sociales, que certaines éprouvent également de la réticence, voire de la honte et de la culpabilité à demander de l'aide. Les discours sur les abus, l'insistance sur la responsabilité individuelle ou sur la nécessité du contrôle, largement présents dans l'espace public, n'y sont pas pour rien.

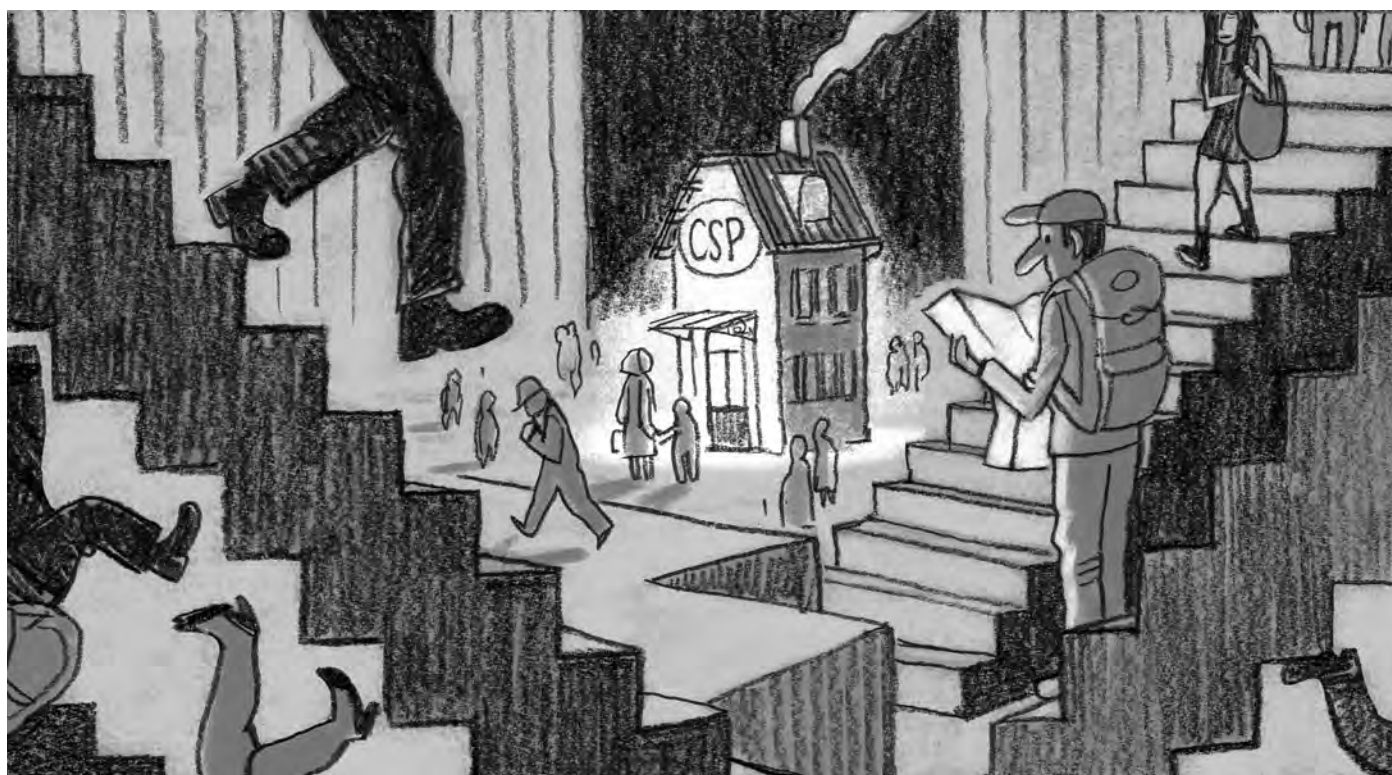
L'IMPORTANCE DE L'ÉCOUTE ET DU TEMPS

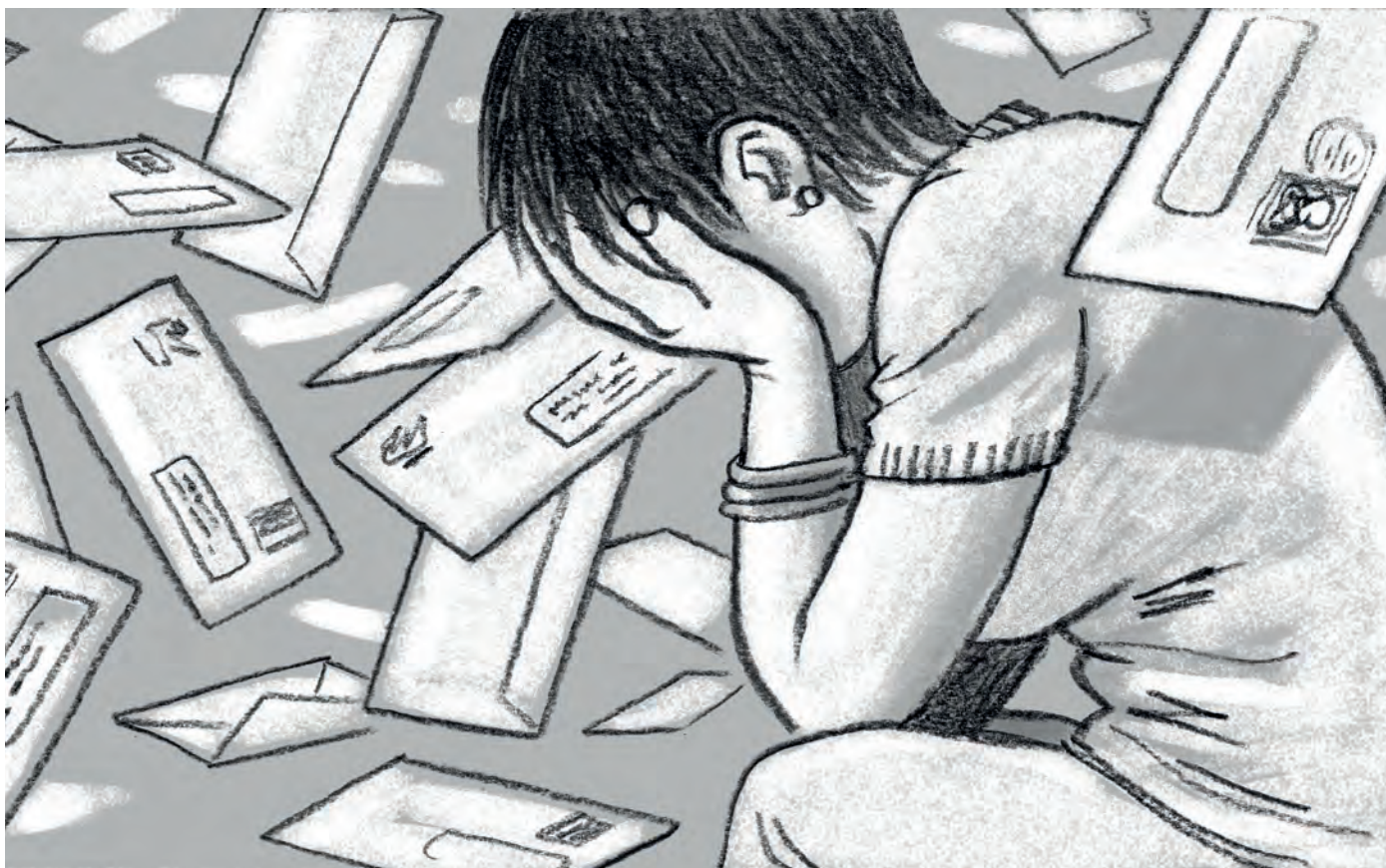
Dans ce contexte, il est capital que les personnes puissent trouver

dans certains lieux un accueil bienveillant, une écoute, des professionnels qui prennent le temps de bien comprendre leur situation pour leur proposer une aide adéquate et, le cas échéant, défendre leurs intérêts. Ce qui consiste souvent en une aide pour dépasser des blocages administratifs et accompagner les personnes pour accéder aux prestations sociales qui leur sont destinées.

L'aide proposée par les CSP correspond à tout cela. Elle est peut-être aujourd'hui d'autant plus nécessaire dans le paysage social, que les lieux à même de prodiguer du conseil social font défaut. Si une partie de leur action s'est spécialisée dans certains champs, ils maintiennent une approche généraliste qui demeure essentielle. Elle permet en effet d'identifier les nouveaux besoins et leur intensité, et à terme d'améliorer le dispositif social et son accessibilité - ce qui représente un grand défi.

Caroline Regamey





© Tom Tirabosco

(DOSSIER) « JE ME SUIS TOUJOURS DÉBROUILLÉE SEULE »

Mère de deux enfants, Marie* vit avec la peur au ventre. Les soucis l'ont incitée à négliger son administration, jusqu'à ce qu'elle pousse la porte du CSP. Elle témoigne du sentiment de honte qui l'a longtemps empêchée de demander de l'aide.

Tout a commencé pour Marie* par une séparation. « J'ai appris lorsque j'étais enceinte que mon mari me trompait. Cela m'a cassée de l'intérieur, j'ai perdu toute estime de soi. » Marie n'en continuera pas moins à s'occuper de tout : les enfants dont elle obtient la garde pleine après leur divorce, un an plus tard, les tâches à la maison, son travail à 90 %...

« C'EST DEVENU TROP POUR MOI »

Son regard bleu ne défaille pas. Marie paraît solide et énergique. « J'ai toujours travaillé, je me suis toujours débrouillée seule. » Après la séparation, il lui arrive de faire traîner une facture. Mais c'est surtout avec les problèmes de santé de sa fille que la chute prendra un tour vertigineux.

« Nous étions au parc un jour, ma fille avait six ans à l'époque. Elle

paraissait soudain perdue. Elle restait debout, indécise. Peu de temps après, j'ai remarqué qu'elle avait un comportement étrange. » Un an de suivi en pédopsychiatrie apporte à la famille un peu de répit. Mais les symptômes reprennent ensuite de plus belle. « Ma fille devenait agressive. À la maison, c'est sans arrêt des crises, entre ma fille qui hurle et mon fils qui me crie dessus pour que ça s'arrête. »

LE CAUCHEMAR DU COURRIER

Marie continue pourtant de tout assumer ; elle ne rate quasiment aucun jour de travail. « Mais je n'arrivais plus à surmonter le quotidien. C'est paradoxal : moi qui travaille dans l'administration, j'étais devenue incapable d'assurer la mienne. » Les piles de courrier commencent alors à s'accumuler à la maison : des centaines d'enveloppes fermées et de factures impayées s'entassent chez elle.

Mise aux poursuites, la jeune femme parvient à régler de petits montants de temps en temps. « J'ai un job qui tient la route, je gagne bien ma vie. Mais j'étais comme anesthésiée, détachée de la réalité. C'est comme cela que je me suis retrouvée avec une saisie sur salaire et environ 20 000 francs de dettes. »

SENTIMENT DE CULPABILITÉ

Personne n'est au courant dans l'entourage de Marie. Jusqu'au jour où, en septembre dernier, la jeune femme ose se confier à une amie, qui lui conseille de contacter le Centre social protestant. « J'ai encore attendu plusieurs semaines avant de prendre rendez-vous. La peur et la honte me retenaient. Je me sentais défaite à l'idée de n'avoir pas été à la hauteur. »

Ce qu'elle ressent en arrivant au CSP ? « Je me sentais nulle d'être

parvenue à un stade où je dois demander de l'aide. En observant les autres personnes présentes dans la salle d'attente, j'avais le sentiment par rapport à elles de ne pas la mériter. »

C'est un patient travail qui s'amorce alors avec l'appui de son assistant social : ouvrir et trier le courrier, identifier les créanciers, établir les priorités et un budget, etc. « Je me rends compte à quel point je me suis mise dans une situation impossible. Mais grâce à l'aide du CSP, j'ai l'impression de sortir la tête de l'eau. Et oui, j'ouvre désormais mon courrier ! »

Carine Fluckiger

* Prénom d'emprunt

(DOSSIER) MINIMUM VITAL ET BESOINS VITAUX

Les besoins vitaux sont les mêmes pour tous. Pourtant, les montants reconnus pour le minimum vital varient selon des logiques toutes administratives, qui peuvent être à l'origine d'inégalités aberrantes et de situations dramatiques.

Que l'on soit suisse ou étranger, jeune ou retraité, les besoins vitaux impliquent des frais incontournables. Cependant, les normes admises pour le calcul du minimum vital varient en Suisse.

Le minimum vital est constitué d'un certain nombre de charges dites indispensables pour vivre. Les montants relatifs à ces différentes charges sont déterminés en fonction de directives édictées par la Conférence des préposés aux poursuites et faillites, mais aussi par les recommandations de la Conférence suisse des institutions d'action sociale.

Il existe donc plusieurs minima vitaux constitués généralement :

- d'un montant forfaitaire pour les besoins de base d'un ménage ;
- de suppléments pour toutes les charges spécifiques (voir encadré de droite).

DES FORFAITS INÉGAUX

Ces forfaits varient considérablement selon que la personne ou la famille est au bénéfice de l'aide sociale, de prestations complémentaires, ou encore sujette à une saisie de salaire.

Pis, certains forfaits peuvent varier au sein d'une même entité. Ainsi, le calcul relatif à l'aide matérielle d'une personne à l'aide sociale (suisse, permis C et B) est amplement supérieur au calcul de cette même aide pour un requérant d'asile ou une personne admise provisoirement*. La variation de ces forfaits, pour couvrir des besoins dits vitaux, rend complexe la compréhension de la notion de minimum vital. Ce d'autant plus que très régulièrement, dans les consultations du CSP, nous nous confrontons à des logiques de calcul qui se croisent mais ne se rencontrent pas.

Prenons l'exemple de Rosalie (prénom d'emprunt), 66 ans. Rosalie vit seule et bénéficie d'une rente AVS et d'une rente LPP. Ses modestes revenus ne couvrant pas ses besoins vitaux, des prestations complémentaires (PC) lui ont été accordées.

Dans le cas de Rosalie, les PC reconnaissent des besoins vitaux équivalant à 1621 francs par mois. Afin de compléter ses deux rentes, Rosalie perçoit 620 francs par mois en prestations complémentaires (voir encadré).

Suite au « réveil » d'anciennes dettes, Rosalie a été convoquée par l'Office des poursuites, qui ne lui reconnaît des besoins vitaux qu'à hauteur de 1200 francs. La rente AVS et les prestations complémentaires n'étant pas saisissables, Rosalie est actuellement saisie de 400 francs par mois sur sa rente de 2^e pilier.

En somme, alors que les PC reconnaissent à Rosalie le droit à un complément pour couvrir ses besoins vitaux, l'Office des poursuites lui retient une partie de ses revenus. Les normes retenues dans la Loi sur la poursuite n'étant pas les mêmes que celles des PC, Rosalie ne peut que constater que ce qui lui est donné d'une main pour couvrir ses besoins vitaux lui est retiré, de manière notoire, de l'autre.

Isabelle Baume

* Cf. art. 83, al. 3 LAsi: « L'aide sociale accordée aux requérants et aux personnes à protéger qui ne bénéficient pas d'une autorisation de séjour doit être fournie, dans la mesure du possible, sous la forme de prestations en nature. Elle est inférieure à celle accordée aux personnes résidant en Suisse ».

(+) LES DEUX MINIMA VITAUX DE ROSALIE

CHARGES RECONNUES PAR LES PC		REVENUS	
Besoins vitaux (pers. seule)	1621.–	Rente AVS	1434.–
Loyer (charges comprises)	924.–	Rente LPP	491.–
Caisse maladie (subside à 100%)	0.–	PC	0.–
Total	2545.–		1925.–

Manque à gagner selon les prestations complémentaires : 620 francs par mois (2545 – 1925).

CHARGES RECONNUES PAR L'OFFICE DES POURSUITES		REVENUS	
Besoins vitaux (pers. seule)	1200.–	Rente AVS	1434.–
Loyer (charges comprises)	924.–	Rente LPP	491.–
Divers	21.–	PC	620.–
Total	2145.–		2545.–

Montant de la saisie : 400 francs par mois (2545 – 2145).

(+) FORFAITS POUR LES BESOINS DE BASE D'UN MÉNAGE (BESOINS VITAUX)

Pour les personnes qui vivent à domicile, les prestations complémentaires (PC) versées en sus des rentes AVS ou AI servent à couvrir les besoins vitaux suivants : nourriture, vêtements, frais d'électricité et de communication, assurances privées, entretien du logement, dépenses personnelles, impôts, etc.

La Loi sur la poursuite pour dettes et faillite (LP) prévoit que le montant de base indispensable couvre les mêmes besoins vitaux que ceux décrits ci-dessus, à l'exception toutefois des impôts.

MONTANTS DES FORFAITS RETENUS POUR LES BESOINS VITAUX

Personne seule :

PC : 1621.– OP : 1200.– Aide sociale : 997.– (normes CSIAS)

Couple :

PC : 2431.– OP : 1700.– Aide sociale 1525.– (normes CSIAS)

Les autres charges du budget – loyer, primes d'assurance maladie obligatoire après déduction des subsides (ou montant forfaitaire cantonal pour les PC), pensions alimentaires, frais d'acquisition d'un revenu, cotisations AVS/AI/APG des personnes sans activité lucrative, frais de santé... – sont des frais reconnus en plus des forfaits relatifs aux besoins vitaux.

(ACTUALITÉ) LES ACTUALITÉS DES QUATRE CSP

CSP BERNE-JURA

Week-ends familles

Pour la 9^e année consécutive, Caritas Jura et le CSP Berne-Jura proposent conjointement des week-ends gratuits pour les familles défavorisées ayant fait appel à leurs prestations. Durant ces deux journées, qui permettent aux familles de mettre quelque peu leurs soucis quotidiens de côté, un programme d'activités est mis sur pied (balades, activités sportives, jeux et ateliers créatifs).

Cette année, les week-ends auront lieu au Chalet le Refuge sur les hauteurs de Tramelan aux dates suivantes : 3-5 avril, 5-7 juin et 25-27 septembre. Les familles sont encadrées par des professionnels et des bénévoles qui jouent un grand rôle dans le bon déroulement des week-ends.

Le CSP est toujours à la recherche de bénévoles. Envie de nous prêter main forte ?

- › **Contactez-nous au**
032 493 32 21.

CSP GENÈVE



© Olivier Carrard

La boutique des Pâquis entièrement rénovée

Après la boutique de Plainpalais, c'est au tour de la boutique des Pâquis de faire peau neuve. Cette mue s'est effectuée au mois de février autour des valeurs d'« up-cycling » et d'amélioration de l'expérience client.

Rien ne se perd, tout se récupère. D'anciens meubles revalorisés et détournés de leur première affectation servent à exposer les articles

vendus en magasin. Le CSP joue ainsi la carte du recyclage de manière créative et originale.

La forme change, le fond reste ! Ouvert à tous, notre boutique maintient sa mission : proposer des articles de qualité à bon marché – sélectionnés avec soin, beaux et pratiques.

- › **Adresse et horaires sur**
csp.ch/brocantes-boutiques

Le printemps de Galiffe

Moment festif et convivial, le Marché aux plantes de Galiffe confirme chaque année son succès auprès d'un public amateur de jardins et d'échanges souriants. Ce marché est l'occasion de soutenir le travail de ce centre de jour pas comme les autres.

- › **Le samedi 9 mai**, de 9h à 16h
- › Atelier Galiffe, ch. Galiffe 2bis, 1201 Genève

Assemblée générale

- › **Quand ?** Le mercredi 29 avril, à 18h30
- › **Où ?** Salle Forum, rue du Village-Suisse 14 (rez-de-chaussée), 1205 Genève

CSP NEUCHÂTEL

Réouverture de la Boutique de La Jonchère

Après dix mois de rénovation, la Boutique de la Jonchère (près de Boudevilliers au Val-de-Ruz) dispose désormais d'espaces lumineux, chauffés, fonctionnels, avec un ascenseur, le tout dans une merveilleuse bâtisse du 17^e siècle qui abrite également le secteur insertion de la Joliette-CSP.

- › **Heures d'ouverture :** mercredi au vendredi, 13h30-17h30. Samedi, 9h-16h.

Le CSP à nouveau à Festi'neuch

Vu le succès lors de sa première participation, le CSP animera à nouveau un stand caritatif et ludique lors de ce festival qui rassemble plus de 40000 personnes sur les rives du lac de Neuchâtel. Venez nous voir du 11 au 14 juin 2020.

- › www.festineuch.ch

CSP VAUD

Prestations sociales en direction des jeunes et des personnes concernées par la migration

Le CSP Vaud continue de déployer ses prestations dans le canton.

- › Une permanence Info-Conseil Migration, la sixième du canton, démarrera sur la Côte, à Nyon en avril 2020.
www.csp.ch/fraternite
- › Jet Service, le service du CSP Vaud destiné aux jeunes, et à toute personne en formation, va étendre sa prestation socio-juridique pour un projet pilote dès le mois de septembre à Yverdon-les-Bains et Payerne.
<https://csp.ch/vaud/services/questions-de-jeunes/>



© DR

Assemblée générale

L'Assemblée générale ordinaire de l'association du CSP Vaud aura lieu :

- › **Quand ?** Le lundi 15 juin à 19h
- › **Où ?** Salle de la Fraternité, place M.-L. Arlaud 2 à Lausanne

Vente spéciale dans nos magasins

Les Galetas et Boutiques seront en fête pour leur Grande Vente de printemps, le samedi 9 mai.

- › Pour plus de renseignements le moment venu :
www.galetas.ch



© DR

CSP BERNE-JURA

Rue Centrale 59
CP 254

2740 Moutier

Faire un don

CCP 25-6651-8, IBAN :
CH44 0900 0000 2500 6651 8

CSP GENÈVE

Rue du Village-Suisse 14
CP 171

1211 Genève 8

Faire un don

CCP 12-761-4, IBAN :
CH41 0900 0000 1200 0761 4

CSP NEUCHÂTEL

Rue des Parcs 11
CP 233

2002 Neuchâtel 2

Rue du Temple-Allemand 23
2300 La Chaux-de-Fonds

Faire un don

CCP 20-4713-9, IBAN :
CH37 0900 0000 2000 4713 9

CSP VAUD

Rue Beau-Séjour 28
1003 Lausanne

Faire un don

CCP 10-252-2, IBAN :
CH09 0900 0000 1000 0252 2

(IMPRESSUM)

Tirage

27 000 exemplaires

Rédactrice en chef

Carine Fluckiger

Impression

Presses centrales de Lausanne (PCL)

Ont collaboré à ce numéro

Pierre Ammann (directeur, CSP Berne-Jura), Isabelle Baume (CSP Neuchâtel), Alain Bolle (directeur, CSP Genève), Pierre Borer (directeur, CSP Neuchâtel), Nour El Mesbahi (CSP Vaud), Bastienne Joerchel Anhorn (directrice, CSP Vaud), Caroline Regamey (CSP Vaud).

Relecture Denis Fazan

Conception et réalisation

Buxum-communication.ch

Imprimé sur papier respectant
l'environnement, certifié aux normes
FSC (gestion durable des forêts)